



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Rennes,

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Affaire suivie par : Alicia CHARLOT

Tél. : 02.99.02.13.28

Courriel : alicia.charlot@ille-et-vilaine.gouv.fr

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé aux habitants des communes de IFFENDIC, BOISGERVILLY, MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, MUEL, QUEDILLAC, SAINT-MAUGAN, SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE, BLERUAIS et SAINT-GONLAY, que par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte jusqu'au 7 janvier 2022 (18h30), pour la demande présentée par la SCEA DE LA VILLE HOUÉE, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'extension d'un élevage de porcs, avec effectifs de truies relevant de la directive IED situé aux lieux-dits « la Ville Houée », sur la commune de IFFENDIC et « le Perray » sur la commune de BOISGERVILLY.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment les études d'impact et de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, est consultable gratuitement :

- à la mairie de IFFENDIC, aux jours et horaires suivants (sauf fermeture exceptionnelle) :
 - le lundi de 08h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
 - le mardi de 08h45 à 12h30 ;
 - le mercredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
 - le jeudi de 08h45 à 12h30 ;
 - le vendredi de 08h45 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 ;
 - fermée le samedi
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :
 - <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (3 avenue de la préfecture, 35000 RENNES), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la SCEA DE LA VILLE HOUÉE, dont le siège social est domicilié au lieu-dit « La Ville Houée », 35750 IFFENDIC.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- à la mairie de IFFENDIC :
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
 - par courrier à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr
Préciser en objet du courriel : « ENQUÊTE PUBLIQUE_SCEA DE LA VILLE HOUÉE_IFFENDIC ».

Monsieur Jean-Charles BOUGERIE est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes, pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur, et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête. Il recevra le public à la mairie de IFFENDIC :

- le mardi 30 novembre 2021 de 09h30 à 12h30 ;
- le mercredi 22 décembre 2021 de 14h30 à 17h30 ;
- le vendredi 7 janvier 2022 de 14h30 à 18h30.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Le 04/11/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'G' followed by a horizontal line.

Ludovic GUILLAUME